

Plan d'action international de gestion des sargasses

RECONNAISSANT le rôle majeur de l'oscillation nord-atlantique de 2009-2010 qui est à l'origine d'une anomalie de courant ayant transporté des sargasses hors de la mer des Sargasses vers les régions tropicales où ces algues ont trouvé des conditions exceptionnelles de prolifération ;

PRÉOCCUPÉS par les échouements massifs et la quantité croissante d'algues sargasses en circulation dans l'Atlantique depuis 2011 ;

ALARMÉS par les impacts négatifs de ces phénomènes sur la biodiversité côtière et marine, notamment les récifs coralliens, herbiers, mangroves, et plages ;

NOTANT que ces algues lorsqu'elles s'échouent sur le littoral et se décomposent, produisent des gaz connus pour leurs effets neurotoxiques et corrosifs et leurs impacts avérés sur la santé des populations affectées ;

NOTANT EN OUTRE que lors des dérives marines, elles intègrent d'autres produits nocifs pour la santé comme les métaux lourds, notamment l'arsenic inorganique, qu'elles libèrent ensuite sur le littoral, constituant une source de contamination des sols et de la ressource en eau ;

INQUIETS des conséquences pour la santé humaine de ce phénomène et de ses répercussions économiques croissantes, qui nuisent aux efforts de développement durable des pays et territoires de la Grande Caraïbe et d'Afrique de l'ouest, en impactant des secteurs clés tels que le tourisme et la pêche ;

CONSCIENTS que la dérive marine des algues sargasses est un problème multidimensionnel qui doit être traité à différentes échelles ainsi, lorsqu'elles se développent en haute mer, ces algues ont un rôle écologique important à prendre en compte ; lorsqu'elles dérivent et sont en pré-phase d'échouement, elles peuvent être collectées et valorisées ; et lorsqu'elles s'échouent sur le littoral, elles entraînent une dégradation massive de la biodiversité, la généralisation et l'accélération de ce phénomène obérant la résilience des écosystèmes littoraux et marins ;

ESTIMANT que la problématique des sargasses affecte clairement et de manière croissante les populations de la Grande Caraïbe et d'Afrique de l'ouest mais qu'elle constitue aussi un enjeu plus large, régional et international, appelant une mobilisation dans le cadre de la gestion de ces algues invasives issues des mutations affectant notre environnement au niveau mondial ;

SALUANT les initiatives déjà lancées pour répondre à ce phénomène, et notamment l'initiative internationale annoncée à l'occasion de la COP28 de la Convention Climat à Dubaï en décembre 2023 ; l'initiative « Global Gateway » de l'Union européenne qui vise à organiser la pluralité des acteurs et des parties prenantes, dans un cadre fédérateur élaboré lors des conférences organisées à Saint-Domingue en 2023 et à la Grenade en 2024 ; le projet régional Sargassum de coordination et de gestion intégrée des sargasses dans les îles de la Caraïbe porté par l'Agence Française de Développement ; l'initiative de coopération SARG'COOP et le réseau de recherche SARG'NET, cofinancés par le programme Interreg de l'Union européenne et portée par la Région Guadeloupe ;

DESIREUX d'engager des discussions visant à l'adoption d'une résolution sur les défis liés aux sargasses à la prochaine Assemblée des Nations Unies pour l'environnement ;

SOULIGNANT le rôle irremplaçable des organisations régionales pour promouvoir une approche commune de ce phénomène, notamment de la convention de Carthagène à travers le forum de discussion régional et le groupe de travail mis en place dans le cadre du protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées ; de la sous-commission des sargasses créée au sein de la Commission pour la mer des Caraïbes de l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC) ; des initiatives menées aux Nations unies par la Communauté caribéenne (CARICOM) et de l'action d'alerte et de prévision de son agence de gestion des urgences (CDEMA) ; des travaux de la Commission de l'Organisation des Etat de la Caraïbe Orientale (OEEO) ;

SE FELICITANT de l'adoption de la déclaration « Titre final de la déclaration UNOC 3 » et souhaitant activement contribuer à sa mise en œuvre ;

NOUS, les représentants du Costa Rica, de la France, du Mexique et de la République dominicaine, réunis à Nice à l'occasion de la 3e conférence des Nations Unies sur l'Océan, APPELONS l'ensemble des gouvernements et des partenaires concernés à intensifier la coopération internationale pour répondre au défi posé par les échouements massifs de sargasses, à travers le plan d'action suivant :

1° NOUS APPELONS la communauté internationale à s'emparer collectivement de la question des échouements massifs et récurrents de sargasses dans la région de la Grande Caraïbe, en tant que crise menaçant le développement économique et social, ainsi que la biodiversité et les ressources marines ;

2° NOUS SOUHAITONS parvenir à un cadre commun, notamment une définition biologique et juridique des afflux de sargasses, lors de la prochaine réunion intergouvernementale de la convention de Carthagène sur la protection du milieu marin dans la Caraïbe.

3° NOUS RENFORCERONS la recherche à la fois fondamentale et appliquée au niveau international, sur la base des efforts actuels.

NOUS ENCOURAGEONS les communautés universitaires et les gouvernements et organisations régionales concernées à unir leurs efforts pour favoriser une compréhension commune des causes et des conséquences de ce phénomène, et pour documenter les bonnes pratiques et les alternatives durables afin de lutter contre les afflux de sargasses sur le littoral.

NOUS APPELONS à intensifier les coopérations sur la recherche appliquée en vue de la valorisation des sargasses, et à partager et diffuser les connaissances entre acteurs gouvernementaux, de la recherche, du secteur privé et de la société civile, notamment dans le cadre du Forum public créé par le projet Interreg SARG'COOP II.

4° NOUS FACILITERONS le partage d'expérience concernant les systèmes de prévention (détection satellitaire avancée, amélioration de la précision des modèles de courantologie, capteurs de qualité de l'air), les barrages et la collecte en mer, le traitement des échouements (collecte et stockage) ainsi que la mesure de leur impact sur les écosystèmes, les communautés locales et la qualité de l'environnement (capteurs, mise en place d'un système d'alerte auprès des populations), en utilisant et en développant des protocoles standardisés et des plateformes numériques communes comme le *Sargassum Information Hub*.

5° NOUS APPELONS à amplifier la mobilisation internationale pour mener des campagnes océanographiques afin de mieux comprendre l'origine de la récurrence de ces efflorescences d'algues sargasses depuis 2011, et de déterminer les conditions de prolifération de ces algues au niveau de l'Atlantique nord tropical.

6° NOUS ENCOURAGEONS la collaboration entre les institutions gouvernementales infranationales et nationales et le secteur privé afin d'accroître la sensibilisation et la compréhension du défi des sargasses et de renforcer les capacités nécessaires pour mettre en œuvre des stratégies collectives de gestion durable au bénéfice des communautés locales.

7° NOUS STIMULERONS les initiatives visant à la valorisation économique et écologique des sargasses en favorisant une définition commune des conditions techniques et environnementales nécessaires, en identifiant les thèmes prioritaires et les chaînes de valeur permettant une exploitation des sargasses en bioraffinerie, méthanisation, biostimulants et biomatériaux, en mobilisant les financements avec des modalités d'instruction adaptées, et en limitant le coût et le nombre de sites de stockage.

A travers ce plan d'action, NOUS APPELONS à une action commune urgente et SOUTENONS la mise en place d'une gouvernance intergouvernementale efficace et d'un réseau structuré rassemblant les organisations régionales, les Etats, les collectivités et les organisations concernées afin de réduire et gérer les afflux de sargasses dans toutes leurs dimensions, sanitaires, scientifiques, économiques et politiques.